

**Vingt-septième session du Comité de l'agriculture – procédure à suivre pour  
la correspondance écrite**

**Point 4.6: Proposition relative à une Année internationale du palmier dattier**

**Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Comité**

1. Le Secrétariat se félicite de l'appui apporté par l'Union européenne, les 27 États membres, le Pérou et la Thaïlande à la proposition relative à la célébration d'une Année internationale du palmier dattier, et de la décision, prise d'un commun accord, de soumettre au Conseil de la FAO un projet de résolution de la Conférence y relatif, pour examen ultérieur.
2. Le Secrétariat reconnaît et prend note de l'observation formulée par l'Union européenne et ses 27 États membres en ce qui concerne les modifications à apporter aux textes des futures propositions relatives à la proclamation d'années internationales par le Conseil économique et social des Nations Unies.
3. Le Secrétariat reconnaît les initiatives menées au niveau national par le Pérou pour promouvoir le palmier dattier dans les régions fragiles du pays, compte tenu des défis et opportunités que présentent la production durable et le renforcement des cadres juridiques pertinents.
4. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) appuie la proposition du Royaume d'Arabie saoudite relative à la célébration d'une Année internationale du palmier dattier et plaide vivement en faveur de la contribution essentielle des dates à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde, l'importance socioéconomique avérée de ces fruits, et leur contribution à l'élimination de la pauvreté et à la santé humaine. Par conséquent, le Secrétariat se félicite du soutien apporté par l'Union européenne et ses 27 États membres, le Pérou et la Thaïlande, à la célébration d'une Année internationale du palmier dattier, ainsi que des mesures mises en œuvre par toutes les parties prenantes visant à l'intensification durable de la production, l'accroissement des investissements dans la recherche-développement, l'amélioration de la qualité, la commercialisation et le commerce des dattes aux échelles régionale et mondiale.